

REGLEMENT INTERIEUR

1^{er} RAPIDE ECHECS A DE MARSEILLE

Article 1 : Organisation

Les club Echecs Academy de Marseille et Marseille Passion organisent son 1^{er} tournoi rapide d'échecs open A (réservé aux joueurs classés à plus de 1700 ELO Rapide FIDE ou FFE avec dérogation possibles pour les joueurs classés entre 1600 et 1700 ELO Rapide) et B (réservés aux joueurs classés strictement en dessous de 1700 ELO Rapide) (Limité à 100 joueurs) au 19 boulevard Louis Salvator 13006 Marseille

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

Article 2 : Homologation

Cet événement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en 8 rondes.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Article 3 : Cadence

La cadence de jeu est de 15min plus 5s par coup pour l'ensemble de la partie.

Article 4 : Horaires

Pointage : dimanche 14 septembre de 8h30 à 9h30.

Ronde 1 à 8 : dimanche 14 septembre de 9h45 à 18h

Remise des prix : immédiatement après la ronde 8.

Article 5 : Inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 20€ pour les Seniors et 10€ pour les jeunes.

La gratuité est offerte aux joueurs ayant les titres de GMI et de MI.

Article 6 : Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif puis la performance.

Les prix sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Sadek Bedhouche, AFO1.

Article 8 : Comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la zone de jeu.

Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA des échecs ou de la Fédération Française des Echecs.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas, une proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups.

Article 11 : Retard

Tout joueur arrivant après la chute de son drapeau perdra la partie.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 : Compléments

La salle de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, la zone fumeur et l'espace boisson.

Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans la salle de jeu.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'Arbitre
Sadek Bedhouche

Les organisateurs
Guillaume PHILIPPE et Christian Kane